

Mise en place de mesures agro-environnementales (MAE)

Carte postale

Thématique : Agriculture, environnement.

Titre du projet : Mise en place de mesures agro-environnementales.

Initiateur du projet : ferme de la Géronne sprl.

Axe 2 : amélioration de l'environnement et aménagement de l'espace rural.

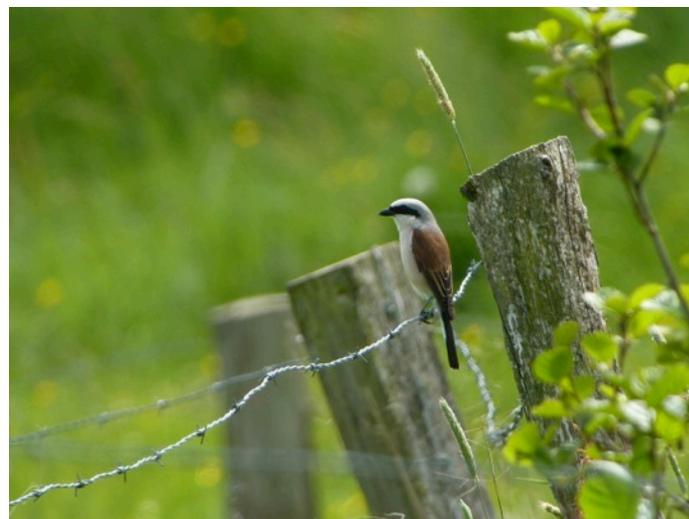
Mesure 214 : mesures agro-environnementales.

Durée du projet :

Localisation : village de Chêne, commune de Léglise.

Montant total du projet : 55 000 € de subventions MAE au total en 2014.

La ferme pédagogique de la Géronne se consacre à l'élevage de bovins et de chevaux. Les MAE mises en place permettent des méthodes de production extensives tout en gardant la ferme rentable.



Fadet céphale et pie-grièche écorcheur (© Olivier Dugaillez)

Mots-clés : méthode agricole, agro-environnement, biodiversité, gestion de l'environnement, impact environnemental, environnement naturel, élevage extensif, pâturages, gestion des pâturages.

Description du projet

Nature du projet

Il y a quarante ans, Arsène-Marie Jacques a pris la tête de la ferme de la Géronne, l'exploitation familiale. Aujourd'hui, il travaille avec ses trois enfants et son beau-fils, guide nature.

Depuis 20 ans, la ferme de la Géronne est une ferme pédagogique qui accueille des écoles et des touristes.

L'exploitation est uniquement consacrée à l'élevage de vaches limousines, highlands et galway en bio, qui représentent une centaine de bêtes auxquelles s'ajoutent une vingtaine de chevaux de trait, des poneys highlands, fjord et tarpan, et un « parc animalier » de petit élevage pour les enfants et pour nourrir les personnes qui séjournent sur place (poules, lapins).

Avec
le soutien de la



Wallonie



Fonds européen agricole pour le développement rural :
l'Europe investit dans les zones rurales.

120 ha de prairie sont exploités pour la nourriture des bêtes, et le moins possible de céréales complémentaires sont achetées.

Contexte de mise en place des MAE :

Arsène-Marie Jacques avoue avoir toujours été intéressé par le questionnement sur l'environnement et n'avoir jamais voulu intensifier la production. Il y a une vingtaine d'années, l'exploitant avait des contacts avec La réserve naturelle RNOB (aujourd'hui l'asbl Natagora) dans le cadre de l'entretien de réserves naturelles pour animaux. Dès l'apparition des MAE, le projet a été suivi.

Par ailleurs, le travail est devenu de plus en plus important au niveau de la ferme pédagogique : le nombre de bêtes a donc été diminué pour augmenter l'activité pédagogique. Les MAE ont, dans ce contexte, aidé à garder l'exploitation productive en compensant la baisse des revenus.

Objectifs

Les objectifs de la mise en place des MAE sur la ferme de la Géronne sont la protection de l'environnement et la possibilité de garder l'exploitation rentable malgré une production extensive.

Description des principales actions menées

Les MAE mises en place sont les suivantes :

Méthode 1 : conservation d'éléments du réseau écologique et du paysage.

- Mesure 1a, haies et bandes boisées : 2 km de haies ont été replantées. Actuellement, d'autres haies sont replantées, mais hors subvention.
- Mesure 1b, arbres ou arbustes isolés : une centaine d'arbres ont été conservés.
- 1c, mares : sept mares d'environ 2 ares chacune ont été creusées.

Méthode 2 : prairie naturelle

D'une part, 12 ha de prairie naturelle, dont 10 ha de prairie de fauche, sont en place. Il s'agit de bons terrains ayant toujours été traités avec peu d'engrais et surtout du fumier. D'autre part, 2 ha de terre moins bonne, pâturée, sont aussi en prairie naturelle. La zone est intéressante au niveau biologique (flore riche). Ces terres sont passées cette année en MAE 8.

Méthode 6 : détention d'animaux de races locales menacées.

Dix chevaux de trait sont éligibles au titre de la MAE. Des poules ardennaises sont également présentes sur l'exploitation, mais hors subventions.

Méthode 7 : maintien de faibles charges en bétail.

Le pâturage extensif est pratiqué.

Méthode 8 : prairie de haute valeur biologique.

La plupart des réserves naturelles relèvent de cette MAE, soit 70 ha pour 2014.

Méthode 9 : bandes de parcelles aménagées.

8 ha de bandes sont aménagés le long de ruisseaux. Elles sont non pâturées et en réserve naturelle pour maintenir la faune et la flore.

Méthode 10 : plan d'action agro-environnemental.

Les abords de la ferme ont été arrangés, quelques haies plantées, mais peu d'interventions supplémentaires étaient nécessaires.

Avec
le soutien de la



Wallonie



Fonds européen agricole pour le développement rural :
l'Europe investit dans les zones rurales.

Résultats & impacts

Les aides ont permis d'affirmer une orientation vers l'agriculture extensive, orientation qui se combine vraiment bien avec l'accueil d'enfants et de touristes.

Dans les prairies naturelles (MAE 2), l'évolution de la flore sur 15 ans est visible, surtout au niveau de la variété des espèces présentes. Cependant, la fauche étant limitée par les zones refuge, le rendement est moins bon qu'il pourrait être. Pour Arsène-Marie Jacques, l'aide est donc indispensable pour compenser.

Au niveau de la MAE 8 (prairie de haute valeur biologique), l'impact est également important : certaines zones sont très préservées, mais le suivi précis (résultats concrets) n'est pas facile sans une étude biologique précise.

Les résultats sont donc très intéressants. La faune et la flore sont variées : Cuivrés de la bistorte, Fadet céphale, Pie-grièche écorcheur, Renouée-bistorte...

Leçons et commentaires

Les difficultés sont surtout liées à la lourdeur des démarches administratives.

Par ailleurs, le prochain programme va obliger la ferme de la Géronne à revoir ses méthodes d'exploitation : la ferme est centrée sur l'accueil des personnes et sur le développement touristique, mais restait rentable au niveau de l'élevage. Avec la suppression de la MAE 7, la façon de travailler devra changer et le nombre de bêtes à l'hectare devra augmenter pour garder l'élevage rentable. Ce virage vers une production plus intensive implique également l'utilisation de plus d'engrais, un aspect renforcé par la suppression de la MAE 2 (prairie naturelle).

Les changements concernant les MAE 1c, 8 et 10 vont également affecter l'exploitation.

Conscient qu'un probable manque de moyens financiers est à l'origine de la remise en cause de certaines MAE, Arsène-Marie Jacques regrette pourtant les conséquences de la situation et constate que bien qu'il travaille dans le respect de l'environnement depuis vingt ans, il lui faudra trouver une autre solution pour continuer à maintenir la rentabilité de l'exploitation.

Aspects financiers

En 2014, l'exploitation a reçu 55 000 € au titre des MAE.

Information « contact »

Personne de contact : Arsène-Marie Jacques

Tél : 0473/37 30 91.

Mail : contact@fermedelageronne.be

Site web de l'exploitation : www.fermedelageronne.be

Auteur et date de mise à jour

Janvier 2015.

Avec
le soutien de la



Wallonie



Fonds européen agricole pour le développement rural :
l'Europe investit dans les zones rurales.